



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Yamaska**  
**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

Le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le 8 avril 2025, lors d'une séance ordinaire, le règlement numéro RY-2025-122 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques.

Le présent règlement est disponible pour consultation aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 au 100, rue Guilbault à Yamaska.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 9<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2025.

---

Sylvie Viens  
Directrice générale et greffière-trésorière